



**A l'attention des assemblées du bassin
versant de la Bièvre,**

L'Haÿ-les-Roses, le 21 avril 2022

N/Réf. : 22.04.029

Dossier suivi par : Maëva RODIER, directrice-animatrice SAGE

Objet : Révision partielle du SAGE Bièvre : consultation des assemblées du 25 avril au 25 août 2022

Madame, Monsieur,

La Commission Locale de l'Eau de la Bièvre a lancé la révision partielle de son Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) le 24 septembre 2021, après quatre années de mise en œuvre sur le bassin versant de la Bièvre, afin de préciser et consolider deux objectifs : la gestion à la source des eaux pluviales et la protection des zones humides.

Le SAGE de la Bièvre, outil de planification de la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques, en vigueur depuis le 07 août 2017 sur le bassin versant de la Bièvre, est opposable aux décisions administratives, aux documents d'urbanisme et également aux tiers pour sa partie réglementaire.

Le 1^{er} avril 2022, la Commission Locale de l'Eau a validé son projet de SAGE révisé, après une importante phase de concertation et de co-rédaction ayant permis d'aboutir au projet de SAGE validé par la CLE. Six Commissions de rédaction et deux réunions de présentation ont ainsi été organisées entre septembre 2021 et mars 2022 avec l'ensemble des acteurs intéressés du bassin versant de la Bièvre.

Conformément aux articles L212-3 à L212-11 et R212-39 du code de l'environnement, après validation de son projet de SAGE révisé, la CLE le soumet à l'avis des conseils régionaux, des conseils départementaux, des chambres consulaires, des communes, de leurs groupements compétents, notamment en gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), des établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) et de l'EPTB Seine Grands Lacs ainsi que du Comité de Bassin Seine-Normandie.

Ces avis sont réputés favorables s'ils n'interviennent pas dans un délai de **quatre mois**. La phase de consultation des assemblées se déroulera du **25 avril au 25 août 2022**.

Avant la participation du public par voie électronique, d'une durée de 30 jours, le document sera si besoin modifié par la CLE pour tenir compte de vos remarques et observations.

Le projet de SAGE soumis à cette consultation est téléchargeable sur le site internet du SMBVB, rubrique « SAGE / révision partielle du SAGE Bièvre », paragraphe « **Consultation des assemblées : 25 avril au 25 août 2022** » à l'adresse suivante : http://www.smbvb.fr/revision-partielle-du-sage-bievre-2021-2022_101.html

Le SMBVB se tient également à votre disposition pour tout complément d'information : par mail à l'adresse suivante contact@smbvb.fr ou au 01 49 73 38 72.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

La Présidente de la Commission Locale de l'Eau



Anne PELLETIER-LE BARBIER